

## MODALITÉS – AFFICHAGE D’UN ÉVÉNEMENT

### Objectif

1. Les présentes modalités décrivent comment une personne ou une organisation peut afficher un événement dans le calendrier des événements sportifs du SIRC.

### Affichage d’un événement

2. Les événements affichés sur le calendrier des événements sportifs sont censés être liés au sport et à la forme physique.
3. La personne ou l’organisation qui affiche un événement accepte d’afficher uniquement des événements qui respectent les normes, les règles et les règlements régis par sa province ou son territoire et/ou le gouvernement du Canada.

### Suppression et modification

4. Le SIRC se réserve le droit d’accepter, de refuser ou de retirer la publication d’un événement.
5. Le SIRC se réserve le droit de modifier et/ou d’annuler le calendrier des événements sportifs à sa discrétion.
6. Le SIRC se réserve le droit de mettre à jour, de modifier et/ou de changer les ressources disponibles à sa discrétion.

### Responsabilité et exactitude

7. Le SIRC distribue les annonces d’événements, mais n’est pas responsable du contenu, de l’exactitude ou de la qualité de chaque événement affiché ou de l’organisation qui l’affiche. Le contenu est la responsabilité de l’employeur ou de l’organisation responsable de l’affichage.

### Contact

8. Si vous avez des questions concernant l’affichage de votre événement, vous pouvez nous contacter par courriel à [info@sirc.ca](mailto:info@sirc.ca) ou au +1-613-231-7472.